



Insee Analyses Corse n°13 **Les hameaux : de « nouveaux villages » ou quand le développement démographique se fait hors du chef-lieu**

Ajaccio le 21 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Corse compte 360 communes. Pour la plupart d'entre elles, le chef-lieu concentre une majeure partie des habitants. Dans certaines, il ne regroupe plus la majorité des résidents : la commune est dite alors « éclatée ».

La Corse compte ainsi 42 « communes éclatées », c'est-à-dire des communes où plus de 50 % de la population réside dans les hameaux.

Localiser ces zones de peuplement en milieu rural est essentiel pour les politiques territoriales, notamment quand elles se situent hors des chefs-lieux communaux.

On distingue deux types de « communes éclatées », les bipolarisées et les multipolarisées.

Les communes bipolarisées, au nombre de 33, comptent chacune un seul hameau qui regroupe la majeure partie de la population.

Les 9 communes multipolarisées se caractérisent par plusieurs hameaux de taille significative.

De par leur équipement important en commerces et services, ces hameaux sont de véritables pôles de développement. Leur accroissement au fil des années est la conséquence de l'expansion de la population le long du littoral et des routes principales.

**Cette publication sera disponible sur www.insee.fr
le vendredi 24 février 2017 à 12h : [Accéder à Insee Analyses Corse \(n° 13\)](#)**

L'unité de communication : communication-corse@insee.fr